



Communiqué de Presse Puisaye RD 943/16

Réfection de la couche de roulement en enrobé Commune de Sépeaux-Saint Romain Hors agglomération Alternat déviation



Le Conseil Départemental de l'Yonne entreprend des travaux de réfection de la couche de roulement en enrobé sur le carrefour des Routes Départementales (RD) 943 et 16, sur le territoire de la commune de Sépeaux-Saint Romain. Ceux-ci seront réalisés par l'entreprise EUROVIA du 14 au 17 mai 2018 ; ces dates sont susceptibles d'évoluer si les conditions météorologiques le nécessitaient.

Secteur des travaux

Les travaux seront réalisés sur les voies d'entrées et de sorties du carrefour formé par la RD 943 et la RD 16 sur la commune de Sépeaux-Saint Romain, sur un linéaire de 700 mètres.

Étapes des travaux

- Rabotage de la chaussée.
- Mise en œuvre d'une couche de roulement en enrobé.

Règlement de circulation

La circulation s'effectuera par **alternat** au niveau du chantier sur la **RD 943**.

La vitesse de circulation sera réduite dans l'emprise du chantier.

Une signalisation spécifique sera mise en place pour guider les usagers et protéger la zone de travail.

Une **déviation** sera mise en place pour les véhicules circulant sur la **RD 16** qui devront emprunter l'itinéraire suivant dans les deux sens :

Depuis Chevillon prendre la direction de Prunoy (RD 16) puis Villefranche (RD 18) et direction Sépeaux (RD 943).

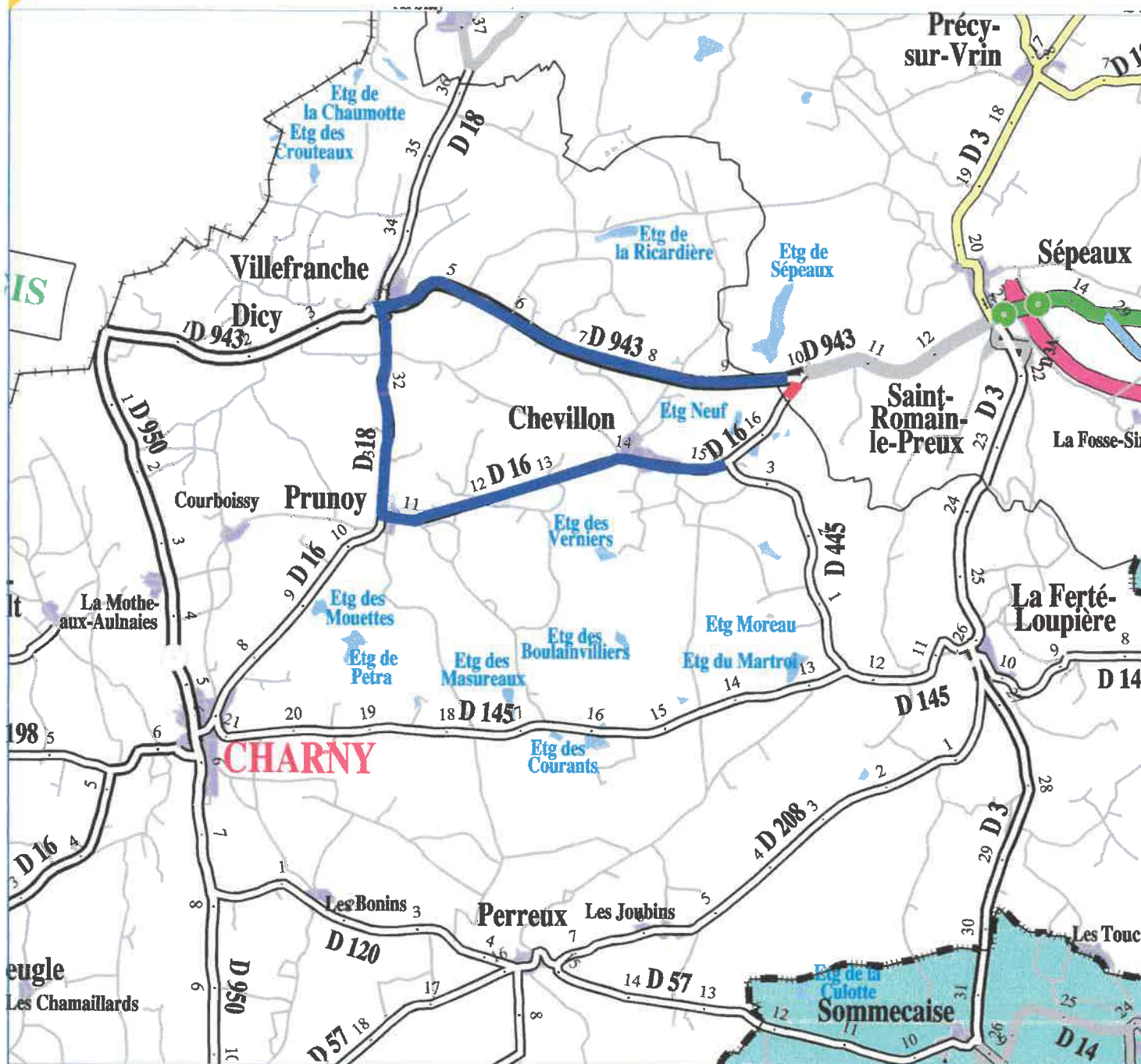
[Consultez ici les communiqués de presse et les plans de déviation](#)



sur le site lyonne.com /suivi des chantiers du Conseil Départemental

***Soyez particulièrement attentifs à la signalisation mise en place
pour votre sécurité et celle des agents qui travaillent sur le chantier !***

***Anticipez et prévoyez d'allonger votre temps de trajet
pendant la période des travaux.***

**Travaux de mise en oeuvre
d'une couche de roulement en enrobés chauds
Commune de Sépeaux-Saint Romain
Itinéraire de déviation
RD943 RD18 RD16**



-  Itinéraire de déviation PL et VL
-  Section interdite à la circulation : Zone de travaux